Maltraitance et handicap: un circuit d'alerte plus efficace **[1]**

Le gouvernement va améliorer le circuit de signalement des cas de maltraitances à l'encontre de personnes âgées et handicapées dans le cadre de sa "stratégie" nationale qui sera dévoilée en novembre 2023. 70 propositions ont été émises par les deux groupes de travail des Etats généraux lancés en mars par l'exécutif pour nourrir sa "stratégie de lutte contre les maltraitances" des adultes vulnérables. Dans leur rapport, les groupes de travail préconisent également la définition d'un "ratio minimal d'encadrement" en fonction des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et des besoins des personnes permettant "d'accroître le temps de présence et d'accompagnement". Ils recommandent aussi de subordonner l'exercice du métier d'auxiliaire de vie à domicile à l'obtention d'une carte professionnelle, à la présentation de l'extrait du casier judiciaire et au suivi de modules de formations, "dont une sensibilisation à ce qu'est la maltraitance et les conduites à tenir".
En savoir plus (handicap.fr) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/maltraitance-et-handicap-un-circuit-dalerte-plus-efficace
[2] https://informations.handicap.fr/a-maltraitance-et-handicap-circuit-alerte-plus-efficace-35645.php